

Štichauer, Jaroslav

Campaniste ou la naissance d'un mot

Études romanes de Brno. 2006, vol. 36, iss. 1, pp. [7]-17

ISBN 80-210-4078-5

ISSN 0231-7532

Stable URL (handle): <https://hdl.handle.net/11222.digilib/113500>

Access Date: 29. 11. 2024

Version: 20220831

Terms of use: Digital Library of the Faculty of Arts, Masaryk University provides access to digitized documents strictly for personal use, unless otherwise specified.

JAROSLAV ŠTICHAUER

***CAMPANISTE* OU LA NAISSANCE D'UN MOT**

«Un mot nouveau est, en un sens, barbare jusqu'à ce qu'il soit assez établi par l'usage; mais si ce mot a toutes les qualités requises pour mériter l'adoption, il ne faut pas que cette qualification nous effraye.»

Pierre Joseph André Roubaud, 1785

Campaniste : Ce dérivé agentif paraît être né dans le courant de l'année 2005. Sur le site www.presse-ecole.com (Le télégramme Education) en date du 27 décembre dernier, on peut lire en effet : «Campaniste. Un vieux métier.... Tout juste inventé il y a quelques mois, officialisé en octobre, le mot «campaniste», qui désigne le spécialiste intervenant sur les cloches, ne devrait pas mettre longtemps à forcer les portes du dictionnaire. Campaniste sonne agréablement à l'oreille (...). Le mot est dérivé du latin campana (cloche), qui a donné campanile, et ne devrait pas agresser les oreilles académiques. Bizarrement, les facteurs de cloches n'avaient pas de nom bien défini. Campaniste sera donc leur nouvelle appellation.» Ce nom, désignant «le spécialiste intervenant sur les cloches», «le facteur de cloches» désigne-t-il également le fondeur de cloches? Sur la page www.batiactu.com, on peut trouver une définition un peu plus précise sous un titre qui paraît être un lapsus : «Naissance d'un métier millénaire : «Campaniste» – Ce terme désignera désormais les professionnels de la conception, la réalisation, l'installation, la restauration, l'entretien des cloches et horlogerie d'édifices», qui semble aller dans ce sens.

La liste des Métiers d'Art définis par l'Arrêté du 12 décembre 2003 et signé par Renaud Dutreil, secrétaire d'Etat aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'artisanat et aux professions libérales (cf. : [http:// fr. wikipedia.org](http://fr.wikipedia.org)) ne comporte que deux professions de l'art campanaire : *fondeur de cloches et sonnailles* et *campanologue*. Ce dernier terme, bien qu'il soit absent, lui aussi, des dictionnaires modernes, le TLF¹ entre autres, apparaît sur le réseau avec des sens divergeants à côté d'emplois prédictibles comme : «Régis Singer, expert campanologue auprès

¹ TLF – Trésor de la langue française : je me réfère à l'édition électronique accessible sur : www.atilf.fr;

du ministère de la Culture» (www.lyonne-republicaine.fr/dossiers) ou encore : «historienne-campanologue» ou «chanoïne Ringue, campanologue passionné de Vézelay» (<http://vezelay.cef.fr>), on peut trouver également (par exemple sur www.jobboom.com/magazine, sous le titre «Campanologue») : «Je fais un métier rare : je répare les cloches d'église. En termes scientifiques, on appelle ça la campanologie, qui est l'étude de la sonorité des cloches.»

Un troisième dérivé (adjectival) sur *campan-*, à savoir *campanaire*, paraît déjà plus ancien. Frantext en donne une seule occurrence datant de 1975 (Michel Tournier, *Les Météores*) : «*La tour de l'église transformée en musée campanaire fut en premier rendue au public (...)*». Sur le réseau, ce mot apparaît toujours dans des emplois adjectivaux : «*art campanaire, association campanaire, artisan campanaire, Groupement des Installateurs d'Horlogerie d'Edifices et d'Equipements Campanaires (GIHEC)*», etc.

Un autre agentif potentiel, *campanier*, n'apparaît que sur la liste des anciens métiers de France (www.vieuxmetiers.org) : «sonneur de cloches. Personne précédant les convois funèbres en agitant une clochette».

La liste des noms de métiers d'art que l'on vient de citer comporte 222 items dont une trentaine seulement sont des unités polylexicales du type *facteur* ou *fabricant de* + N, désignant bien entendu des métiers extrêmement spécialisés (*fabricant de compositions florales* ou *fabricant de girouettes et d'éléments de faitage*). Il n'est donc pas étonnant que les professionnels du métier aient cherché à trouver un dérivé monolexical, à l'image de beaucoup d'autres dont on peut citer, à titre d'exemples : *cirier, dominotier, émailleur, glypticien, graphiste*, etc.

Dans les lignes qui suivent, je vais essayer, dans un premier temps, de présenter l'ensemble de moyens lexicaux et infra-lexicaux (suffixes) dont la langue française dispose aujourd'hui dans un cas précis comme celui-ci et, dans un deuxième temps, de tester sur ce matériau l'opérabilité et la pertinence de la théorie de l'optimalité (Optimality Theory, OT).

On est confronté évidemment à une perspective onomasiologique ou à ce que Kastovsky 1986 appelle l'«étiquetage» (labeling). La dérivation potentielle ne sera pas le résultat d'une opération syntaxique (transcatégorisation syntaxique), mais de la nécessité de donner un nom à une réalité extralinguistique.

Quels sont les moyens linguistiques qui peuvent produire un concurrent à une formation polylexicale du type *fondeur de cloches* ou *facteur de cloches*? Théoriquement, la base peut être de plusieurs types. Comme le montre Temple 1996 : 252, «la base d'un adjectif dénominal à l'origine d'un nom de faiseur d'objets désigne obligatoirement, soit le matériau utilisé (cf. *bronzier*), soit l'objet qu'il réalise (cf. *chaisier*)». Or contrairement à l'exemple d'*ébéniste* vs ^o*meublier*/[;]*meubliste*/^o*cabinetier*/^o*cabinetiste*² (ibid. : 254–257), la catégorie de l'artefact (*cloche*) est, dans ce cas précis, plus pertinente référentiellement que le matériau de base, à savoir essentiellement le bronze. En plus, tout dérivé nouveau formé

² La pastille ^o sert traditionnellement à désigner les mots potentiels ou non attestés, mais bien formés du point de vue de la morphologie constructionnelle/dérivationnelle.

sur *bronze-* risquerait d'être bloqué éventuellement par des noms déjà existants (*bronzier, bronzeur*). Il nous restent deux autres options, à savoir les noms de base désignant l'artefact : *cloche-* et *campane-*.

On va voir tout-à-l'heure les contraintes qui pèsent sur la première variante. Notons encore que le français a disposé d'un tel type de dérivé jusqu'au XVI^e siècle : à titre d'exemple, citons le *Dictionnaire* de Cotgrave³ (1611) où l'on trouve en effet deux entrées ayant le sens de *fondeur de cloches*, à savoir *clocher* (*a bell-founder*) à côté de *clocher d'église*, et *clochetier* (également équivalent de *bell-founder*), et le *Dictionnaire tresample* de Pallet⁴ (1604) où est attesté la même homonymie : *clocher* : *faiseur de cloches – campanero, clocher – campanil, campanario*. Dès le XVII^e siècle, on n'a plus aucun exemple d'un dérivé formé sur *cloche-* et ayant le sens de *fondeur de cloches*. En revanche, d'autres langues romanes ont préféré cette autre base qu'est *campane-*, en se servant le plus souvent de suffixes hérités du lat. *-arius* (it. *campanaio*, port. *campaneiro*, esp. *campanero*, cat. *campaner*, etc.). Le dérivé pouvait désigner, surtout dans le passé, aussi bien le sonneur de cloches que le fondeur. En français, cette base nominale (savante ou régionale, cf. le TLF) est également présente dans un certain nombre de mots (*campanelle/campanette, campanile, campanule, campanulaires*), mais le néologisme *campaniste* est une innovation très originale.

Passons maintenant aux suffixes agentifs français, principalement *-ier, -iste, -eur, -ien* et *-aire*, qui sélectionnent, comme on sait, des bases nominales et/ou verbales. Prototypiquement, c'est cette différence de sélection qui fait qu'un dérivé comme *ratier*, (chien ratier) fait partie d'un paradigme interprétatif différent de celui de *rateur* (formé sur la base verbale de *rater*), les deux étant en principe de nature agentive. Comme dans le cas d'autres suffixes de nominalisation (*-age* vs *-ment*), il peut y avoir de cas de « neutralisation » interprétative (cf. Dubois - Dubois-Charlier 1999 : 53) comme *jacassier* vs *jacasseur* ou des doublets dans lesquels on constate tout de même une différenciation sémantique progressive (*chicanier* vs *chicaneur, finassier* vs *finasseur*, etc.).

Nous pouvons maintenant passer en revue ces quelques suffixes afin de dégager leurs principales caractéristiques.

-ier : ce suffixe n'est que rarement relié à des bases verbales, surtout quand il s'agit d'agentifs avec le trait [+hum] : *tapissier, biseautier, braconnier* (cf. Dubois - Dubois-Charlier 1999 : 65). En revanche, le suffixe reste très productif dans le cas de formations sur bases nominales – si l'on se limite aux seuls noms de métiers, il s'agit de dizaines de dérivés : *ardoisier, boutonier, carrossier, costumier, ivoirier, lunetier, parcheminier, parurier, poêlier, marbrier, tulier*, etc. Huot 1997 : 149 signale que « tous les noms susceptibles de donner un dérivé en *-ier* ne peuvent être accompagnés d'un verbe dénominal, tel *bijou / bijoutier / *bijout-er / *bijout-eur*. » Ce constat ne semble pas être cependant une règle absolue, car on

³ Cotgrave, Randle – A Dictionnaire of the French and English Tongues, London, 1611;

⁴ Pallet, Jean – Dictionnaire tresample de la langue espagnole et françoise/Diccionario muy copioso de la lengua española y francesa, Paris, Matthieu Guillemot, 1604;

trouve par exemple *passemmentier*, *mégissier*, *brossier* formés, respectivement, sur *passemment*, *mégis* et *brosse* alors que l'on aussi les verbes *passemmenter*, attesté depuis le XVI^e siècle, *mégisser* (synonyme de *mégir*) et *brosser*.

-eur/teur : c'est le suffixe agentif par excellence qui sélectionne prototypiquement des bases verbales : pour les noms de métier, citons *ciseleur*, *décorateur*, *doreur*, *encadreur*, *enlumineur*, *fourreur*, *graveur*, *imprimeur*, *relieur*, *tanneur*, etc. Inversement par rapport à *-ier*, on trouve aussi quelques exemples de dérivés en *-eur* reliés à des bases nominales : *pisteur* (formé de toute évidence sur *piste*, car le verbe *pister* a un sens très différent), *fougueur* (enfant fougueur), etc. Il faut y ajouter le type *handballeur*, *basketeur*, etc. formé sur des bases empruntées le plus souvent à l'anglais, mais ce ne sont pas de vrais agentifs.

-iste : exceptionnellement, on trouve des dérivés en *-iste* formés sur des bases verbales (*aménagiste*, cf. Dal – Namer 2003), mais on pourrait se demander s'il ne s'agit pas là d'une formation analogique faite sur le patron du type *étalagiste*. Comme le constatent Dubois – Dubois-Charlier 1999 : 178, «le suffixe *-iste* connaît un fort développement dans le français contemporain dans la mesure où se multiplient les activités où il est utilisé et où il ne connaît pas de différence entre forme masculine et forme féminine.» Les dérivés en *-iste* désignent, outre les partisans d'une doctrine ou d'une personnalité (*féministe*, *boulangiste*, etc.), les spécialistes au sens large, qu'il s'agisse d'un métier ou non (*aquarelliste*, *perchiste*, *pianiste*, *jardiniste*, *visagiste*, *cuisiniste*, *frigoriste*, etc.) Dans la liste officielle des métiers d'art, on trouve par exemple : *chaïniste*, *gnomoniste*, *marionnettiste*, *modéliste*. Le suffixe *-iste* est d'ailleurs, dans ce type d'emploi, relativement récent. D'après Wolf 1972 : 322, c'est précisément le mot *ébéniste* (attesté pour la première fois en 1680) qui est, chronologiquement, le premier de cette série.

-ien : Comme le soulignent Dubois - Dubois-Charlier 1999 : 179, ce suffixe, mis à part les gentilés comme *parisien*, *londonien*, etc., est très proche de *-iste*. Il est souvent formé sur des bases nominales en *-ie* (*chirurgie* > *chirurgien*, *pharmacie* > *pharmacien*, etc.) ou adjectivales en *-ique* (*opticien*, *mathématicien*, etc.). Comme *-iste*, il est aussi compatible avec des bases savantes : *frigoriste*, *décathlonien*. La liste des noms de métiers d'art ne comporte aucun item en *-ien*.

-aire : En ce qui concerne les vrais agentifs, les dérivés nominaux en *-aire* ne sont pas très fréquents : *disquaire*, *libraire*, *bibliothécaire*. Dans la liste des métiers d'art, on ne trouve que *diamantaire* et *lapidaire*, ce dernier montrant son aptitude à sélectionner une base savante.

On peut constater au préalable, à la suite de ce bref examen, que les vrais suffixes agentifs de nominalisation ne sont que les trois premiers, alors que *-ien* aussi bien que *-aire*, beaucoup moins fréquents, sont sujets à différentes restrictions morphosyntaxiques.

Après avoir brièvement présenté l'ensemble du matériau lexical en jeu, on peut s'attaquer désormais à la partie « théorique », c'est-à-dire à la théorie de l'optimalité, et essayer par la suite de l'appliquer aux dérivés nominaux agentifs qui nous intéressent ici.

La théorie de l'optimalité (Optimality Theory, OT) dont de très nombreux textes, à compter du livre fondateur (Prince – Smolensky 1993) sont désormais accessibles sur le site de Rutgers University (<http://roa.rutgers.edu>) constitue une espèce de métathéorie (cf. Dal – Namer 2003) reposant sur un certain nombre d'idées qui forment un ensemble cohérent :

- l'élément clé, c'est l'idée de concurrence entre différentes formes (cf., entre autres, Plag 1999, Ackema-Neeleman 2005), c'est en effet la compétition entre différentes formations de sortie (outputs potentiels) qui dégage l'élément le plus acceptable/grammatical.
- les concepts de règle ou de principe sont remplacés par celui de contrainte. Toutes les langues seraient en fait régies par un ensemble de contraintes qui sont, dans le cas idéal, universelles, autrement dit, plus elles tendent à être universelles, plus elles sont pertinentes. Ces contraintes sont en plus hiérarchisées. Les langues différencieraient entre elles par des différences dans la hiérarchisation des contraintes.
- l'idée la plus novatrice est peut-être celle de la relative violabilité de ces contraintes. Certaines contraintes sont considérées en effet comme violables : ce qui compte alors, c'est leur rang dans la hiérarchie (ranking). Si par contre un candidat viole une contrainte considérée comme inviolable, il est éliminé.

L'ensemble est présenté comme un dispositif composé de deux mécanismes de base, à savoir le générateur (GEN) qui produit un nombre (théoriquement infini) de candidats, et le mécanisme d'évaluation (EVAL) à la sortie (output) qui teste les candidats à l'aide de l'ensemble approprié de contraintes (CON). Traditionnellement, le résultat est présenté sous forme d'un tableau dont la colonne de gauche regroupe les candidats potentiels et les autres colonnes, correspondant chacune à une contrainte, font apparaître leurs éventuelles violations. Les contraintes violables sont désignées par des astérisques (*), les inviolables qui entraînent la disqualification d'un candidat, par un astérisque suivi d'un point d'exclamation (*!). La hiérarchisation est visualisée par le symbole (>>) : $C_1 >> C_2$. La contrainte C_1 est supérieure à la contrainte C_2 , ce qui veut donc dire que si, idéalement, deux candidats ne diffèrent que par ce trait, celui qui ne viole que la contrainte inférieure (C_2) est jugé le meilleur candidat. Le symbole de la main (☞) pointe le ou les meilleurs candidats, car, comme on le verra, il peut y avoir plus d'un candidat optimal (cf. Hammond ROA : 15). Même si l'écrasante majorité des travaux s'inspirant d'OT est consacrée à la phonologie pour laquelle cet outil théorique paraît particulièrement bien adapté, on peut trouver aussi des études qui abordent des problématiques morphologiques, notamment Plag 1999. Or comme le souligne Fradin 2003 : 133 : « la transposition d'OT à des domaines où le sens est en jeu n'a rien d'évident ni d'acquis. Ce qui fait la plausibilité de l'approche optimaliste, c'est que le jeu des contraintes vise, en dernière analyse, un optimum perceptif ou articulatoire ». Si l'on se limite à la morphologie dérivationnelle, le choix entre plusieurs affixes et/ou entre plusieurs types de bases peut viser effectivement un « optimum perceptif », autrement dit un dérivé (ou

plusieurs) qui paraît, du point de vue de la perception d'une innovation constructionnelle, meilleur que d'autres. En plus, de nombreux travaux ont analysé ce que l'on appelle la concurrence suffixale ou l'échangisme suffixal (cf., entre autres, Roché 1997 : 249, Huot 1997 : 148, Dal – Namer 2003). Si donc les affixes et/ou les bases peuvent entrer en relations de concurrence, on peut essayer de retrouver les mécanismes sous-jacents au choix d'un candidat qui apparaît comme le plus acceptable. Le dispositif d'OT devrait alors offrir un outil permettant, sur fond d'un jeu de contraintes et leur hiérarchisation, de dégager un optimum dérivationnel.

Pour montrer tout ce dispositif, voyons un exemple très simple : le préfixe d'origine savante *bi-* (avec les variantes allomorphiques *bis-* et *bin-*) sélectionne préférentiellement des bases savantes (nominales et adjectivales) : *bimensuel*, *bicaméral*, *bicentenaire*, *bichromie*, etc. Il existe cependant des noms préfixés par *bi-* comme *bicourant*, *birapport*, *bipied* (vs *bipède*), *bipoint*, etc. On peut en conclure que la contrainte que représente l'obligation d'une base savante (BASE.SAV.) est violable comme le montre cette seconde série d'exemples. La contrainte (BASE.SAV.) serait donc inférieure à celle que l'on peut désigner comme (BASE.N/Adj.) – en effet, il semble que d'autres bases sont exclues : dans un verbe potentiel comme *°bicaméraliser* (rendre X *bicaméral*, X = le parlement, système parlementaire, etc.), le préfixe ne s'applique pas de toute évidence au verbe *°caméraliser*; mais le verbe est déadjectival : $[[\text{bicaméral}]_{\text{Adj}} + \text{is(er)}_{\text{Suff}}]_{\text{V}}$. La hiérarchisation de ces deux contraintes pourrait donc être représentée de la façon suivante : BASE.NOM. >> BASE.SAV. Si l'on essayait de visualiser par un tableau la comparaison entre *bicaméral* et *?bichambre*⁵ (adjectif par conversion) (*système bicaméral* vs *?système bichambre*), on obtiendrait :

$[bi + N/Adj]_{N/Adj}$	BASE.N/Adj.	BASE.SAV.
?bichambre		*
☞ bicaméral		

Or on s'aperçoit tout de suite que la contrainte BASE.N/Adj introduit une condition/règle trop puissante : le préfixe *bi-* serait à même de sélectionner toute base nominale, ce qui est apparemment contreintuitif (**bibut* = double but, deux buts, etc.). Les quelques exemples cités plus haut (*bicourant*, *bipied*, etc.) invitent à nuancer davantage l'énoncé de cette condition : il semble en effet que *bi-* peut être compatible avec les bases nominales, mais le sens du N préfixé ne saurait être défini seulement comme : *bi-N* = «qui a deux N» (cf. Corbin 1987 : 100). Il faudrait ajouter un trait qui traduirait d'une certaine façon la prototypicité de la dualité introduite par *bi-*. En effet, quand on passe en revue les noms préfixés par *bi-*, on y décèle le plus souvent ce trait [+Prototyp] qui pourrait constituer une nouvelle contrainte ou s'ajouter à la contrainte BASE.N/Adj : *bicourant* est

⁵ Il existe très certainement d'autres contraintes qui font de ce nom tout hypothétique un mauvais candidat. Je ne m'en sers qu'à des fins de démonstration.

formé par rapport à la situation prototypique que représente le couple *courant continu* vs *courant alternatif*, *biplace* par rapport à la prototypicité de (l'avion) *monoplace* vs *biplace*, etc. Le tableau pourrait être « optimisé » encore davantage si l'on introduit d'autres contraintes comme par exemple celle du blocage (BLOC.). Ce terme désigne, depuis Aronoff 1976, l'absence, dans le lexique, d'un dérivé/composé due à l'existence d'un lexème concurrent, ce dernier, aussi idiosyncrasique qu'il puisse être, empêche l'adoption d'un dérivé/composé morphologiquement bien formé. Il semble cependant que dans beaucoup de cas, le blocage n'est jamais absolu et n'opère que d'une manière sélective comme le montre l'exemple suivant : l'existence un agentif comme *jardinier* devrait bloquer l'apparition d'un autre agentif dérivé (avec le sens : celui/le professionnel qui s'occupe du jardin) sur le nom *jardin* et/ou le verbe *jardiner*. Or sur le réseau, on peut trouver de très nombreux exemples d'un autre agentif, à savoir *jardineur* (« je suis une nouvelle voisine dans le quartier, je cherche un *jardineur* pour m'aider à mettre mon jardin en état... » cf. le site : www.quartierbac.com). Indépendamment de toute considération normative, on voit apparaître un nouveau dérivé concurrent formé sur la base verbale de *jardiner*. La contrainte BLOC serait donc violable. Dans le cas que nous analysons, l'existence de *bicaméral* bloquerait l'apparition de *?bichambre*. On aurait donc trois contraintes hiérarchisées : BASE.NOM+[Protyp] >> BASE.SAV. >> BLOC. On obtiendrait donc un tableau à trois colonnes :

[bi + [N/Adj]] _{N/Adj}	BASE.N/Adj+[+Protyp]	BASE.SAV.	*BLOC
☞ bicaméral	*		
?bichambre	*	*	*

Après cette présentation, essayons maintenant de tester ce dispositif sur les dérivés de *cloche-* et de *campane-*.

Le premier constat, très élémentaire, que l'on peut faire, c'est que la base *cloche-*, à la différence de *campane-*, peut être aussi bien nominale que verbale (un mot comme *clochard* est formé sur cette dernière). Analysons maintenant systématiquement les candidats potentiels : on cherche un dérivé agentif ayant le sens de « faiseur/spécialiste de cloches » :

-ier : on a déjà vu que ce suffixe sélectionne prototypiquement des bases nominales, les dérivés en *-ier* à base verbale étant plutôt rares et anciens. On sait également que *-ier* a une variante plus ancienne *-er* lorsque ce suffixé est relié à une base à finale palatale /ʃ/ et /ʒ/ (cf. Roché 1997 : 243), alors que dans des mots récents, *-ier* est conservé, d'où la différence allomorphique entre, par exemple, *horloger*, *boulangier* vs *ciergier*, *pistachier*. Or même un candidat comme *clochier* serait bloqué par *clocher* (tour d'église).

-eur : étant donnée l'ambivalence de la base, *clocheur* serait interprétable prototypiquement comme un déverbal, et non pas comme un agentif formé sur une base nominale. Notons également que l'on peut trouver sur le réseau un certain nombre d'occurrences de *clocheur* dans le sens de sonneur de cloches.

-iste : le dérivé *clochiste*, apparemment un mot récent et d'usage très limité, peut être trouvé sur Internet : des groupes de musique cherchent souvent un *clochiste*. Formé sur le modèle *violoniste, etc.*, il présuppose une base nominale dont le sens serait sous-spécifié comme un instrument de musique. Or la cloche est traditionnellement quelque chose qui transcende la notion d'instrument de musique, comme le montre la différence entre *le violon/le violoniste joue faux* vs **la cloche/sonneur de cloche joue faux*. Prototypiquement, la cloche n'est donc pas un instrument de musique.

-ien : étant données les contraintes morphologiques que l'on a vues (base adjectivale en *-ique*, nominale en *-ie, etc.*) ??*clochien* pourrait tout au plus aspirer à un statut de nom d'habitant. Or il semble que les toponymes à finale /j/ ne sont compatibles qu'avec *-ois* (La Flèche → Fléchois, Auch → Auchois (à côté d'Auscitain), etc.).

-aire : d'un usage limité par rapport aux trois premiers suffixes, en plus on ne trouve en français aucun autre mot se terminant en /j/ + *-aire*, donc il y a certainement des facteurs phonostylistiques ou phonesthétiques en jeu.

Si l'on ne retient donc comme candidats potentiels que *clochier, clocheur, clochiste*, quelles seraient les contraintes qui nous intéresseraient ici? Il semble, en premier lieu, que le type de base est un facteur déterminant. Si, comme on l'a déjà vu, la différence dans l'interprétation prototypique entre les bases suffixées en *-ier* et en *-eur* est due au type de base (N+*-ier* vs V+*-eur*), c'est-à-dire, pour en donner un autre exemple, un nom comme *brossier* sera interprétable prototypiquement comme «celui/artisan qui fabrique/s'occupe/vend des brosses, le dérivé °*brosseur* suggère l'interprétation du type : «celui/ouvrier qui brosse/effectue le brossage». En créant un néologisme de type terminologique, on choisit de préférence un patron dérivationnel/interprétatif non ambigu. On peut en conclure qu'étant donné la différence à la fois sémantique et syntaxique entre les deux bases (*cloche* n'est pas un N déverbal, *clocher* n'est pas V dénominal), la contrainte (BASE.NOM) semble inviolable. La contrainte (*HOMO) qui consiste dans l'évitement de la homophonie est certainement inférieure à (BASE.NOM). Quant à *clochiste*, l'ambivalence de la base, due à l'homonymie en fait, là aussi, un candidat peu recommandable. Quand on observe les dérivés (dont certains sont très récents) en *-ier, -eur* et *-iste* formés à partir des bases qui peuvent être aussi bien nominales que verbales – notamment dans le cas des couples N - verbe dénominal [[N]+_{Suff(er)}]_V tels que *cuisiner* ou *jardiner*, on constate en effet une certaine régularité :

cuisinier/°*cuisineur*/*cuisiniste*

jardinier/°*jardineur*/*jardiniste*

Les agentifs traditionnels en *-ier*, formés sur une base nominale, peuvent être concurrencés par des dérivés en *-eur*, normalement bloqués par les premiers (à part °*jardineur* que l'on a déjà vu, on peut trouver sur Internet un certain nombre d'occurrences de °*cuisineur*). Ces derniers sont formés apparemment sur une base verbale (un °*cuisineur/jardineur* fait l'action de *cuisiner/jardiner*). Le troisième dérivé (en *-iste*) fait apparaître un type différent de rapport au sémantisme de la

base : la cuisine et le jardin sont appréhendés non pas comme un espace où l'on exerce un type particulier d'activité (faire la cuisine, le jardinage), mais comme la cible d'une intervention, d'un travail d'aménagement venant de l'extérieur. Or cette configuration n'est apparemment possible que si les deux bases, nominale et verbale, ne sont pas de simples homonymes. D'où la possibilité d'introduire une nouvelle contrainte sur l'homonymie de la base V-N (*BASE.NH) – double base V-N non homonyme. On peut y ajouter à la rigueur la contrainte (*BLOC). Celle-ci semble supérieure à (*HOMO), car le blocage peut en principe opérer au-delà d'un patron dérivationnel (l'existence de *potable* bloque le sens, pourtant prédictible (= que l'on peut boire) de *buvable*, etc.) La hiérarchie des contraintes serait donc la suivante :

(BASE.NOM) >> (*BASE.NH) >> (*HOMO) >> (*BLOC)

[[N] + X _{suff-N}] = facteur de N	(BASE.NOM)	(*BASE.NH)	(*BLOC)	(*HOMO)
<i>clochier</i>			*	*
<i>clocheur</i>	*!			
<i>clochiste</i>		*	*	

Le tableau ne dégage en fait aucun candidat optimal, même si le seul *clocheur* viole une contrainte fatale.

Passons maintenant aux dérivés potentiels de *campane-*. On peut écarter d'emblée les dérivés en *-ien* et en *-aire*. Le premier n'est pas, comme on a déjà observé, un vrai agentif, et en plus il est bloqué par *Campanien* (< *Campanie*). Quant à *-aire*, il ne représente pas non plus un suffixe agentif prototypique, même s'il est compatible avec des bases savantes, comme le montre l'exemple de *lapidaire*. Il nous reste donc *campanier*, *campaneur* et *campaniste*. Si l'on reprend le même tableau, on obtient (la contrainte (*Base.NH) n'étant pas pertinente ici, car la base est nominale) :

[[N] + X _{suff-N}] = facteur de N	(BASE.NOM)	(*BLOC)	(*HOMO)
☞ <i>campanier</i>			
<i>campaneur</i>	*!		
☞ <i>campaniste</i>			

A ce stade de l'analyse, on obtiendrait donc deux candidats. Pour le départager, on pourrait faire appel à des critères pragmatiques liés aux domaines d'emploi. Comme le constatent Dubois – Dubois-Charlier 1999 : 178 : « les agentifs en *-iste* intéressent surtout les activités scientifiques, artistiques, sportives, alors que les agentifs en *-ier* intéressent surtout les activités industrielles, techniques et marchandes ». Ce critère pourrait-il être introduit comme une contrainte supplémentaire, autrement dit un élément relativement stable rentrant dans le calcul d'un output optimal? La réponse est évidemment non. Dans ce cas précis, un fondeur

de cloches, tout aussi bien qu'un artisan/technicien chargé de l'installation et/ou de l'entretien des cloches, est a priori à la fois un artiste et un technicien. Le choix en faveur de *campaniste* s'explique aussi, du moins en partie, par le phénomène de mode : c'est à *-iste* que l'on fait appel quand il s'agit de bases savantes supplétives (froid → *frigoriste*) ou même quand la base est un composé comme dans le cas de *mots croisés* → *cruciverbiste*.

J'ai essayé de montrer sur un cas concret que la théorie de l'optimalité pourrait devenir un outil précieux même en morphologie dérivationnelle. Le problème principal – et on comprend facilement pourquoi – est celui de l'universalité des contraintes. Dans une optique diachronique que l'on pourrait également envisager, il y en a un autre encore, celui de la rehiérarchisation (reranking) des contraintes. A des époques différentes, la hiérarchie des contraintes n'est certainement pas la même... Mais après la phonologie, la théorie de l'optimalité lance un défi aux études du lexique.

Références :

- Ackema, P. – Neeleman, A. Word-formation in Optimality Theory, in : Štekauer, P. – Lieber, R. (2005) : *Handbook of Word-Formation*, Hamburg, Springer Verlag; p. 1–29;
- Aronoff, Mark (1976) *Word Formation in Generative Grammar*, The MIT Press;
- Corbin, Danielle (1987) *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, 2 vol., Tübingen, Niemeyer;
- Corbin, Danielle – Corbin, Pierre (1991) Un traitement unifié du suffixe *-ier(e)*, in : Lexique 10 : La formation des mots : structures et interprétations, Lille, Presses Universitaires de Lille, p. 61–145;
- Dal, G. – Namer, F. (2003) L'exception infirme-t-elle la notion de règle? ou le lexique construit et la théorie de l'optimalité, in : www.atilf.fr
- Dubois, Jean – Dubois-Charlier, Françoise (1999) *La dérivation suffixale en français*, Paris, Nathan;
- Fradin, Bernard (2003) *Nouvelles approches en morphologie*, Paris, PUF;
- Hammond, Michael (s.a.) The logic of Optimality Theory, ROA Archive, (roa.rutgers.edu);
- Huot, Hélène (1997) Des mots possibles aux mots existants : système morphologique et structuration du lexique, in : Silexicales No. 1 (*Mots possibles et mots existants*), Lille, Silex – Université de Lille III;

- Kastovsky, Dieter (1986) The problem of productivity in word formation, in : *Linguistics* 24–3, p. 585–600;
- Plag, Ingo (1999) *Morphological Productivity. Structural Constraints in English Derivation*, Berlin-New York, Mouton de Gruyter;
- Prince, A. – Smolensky, P. (1993) *Optimality Theory – Constraint Interaction in Generative Grammar*, ROA Archive (roa.rutgers.edu);
- Roché, Michel (1997) *Briard, bougeoir et camionneur : dérivés aberrants, dérivés possibles*, in : *Sillexicales* No. 1 (*Mots possibles et mots existants*), Lille, Silex – Université de Lille III;
- Temple, Martine (1996) *Pour une sémantique des mots construits*, Lille, Presses universitaires du Septentrion;
- Wolf, H.J. (1972) *It. romanista, quattrocentista : Anwendungsbereiche eines «gelehrten» Suffixes im Italienischen, Spanischen und Französischen*; in : *Romanische Forschungen* 84–3, p. 314–367.

